

RAPPORT ANNUEL

2018



ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Table des matières

Message de Joe Pennachetti, président du conseil d'administration de l'AOE	1
Message de Nevin McKeown, président et chef de la direction de l'AOE	3
Aperçu de l'Agence	5
Gouvernance et reddition de comptes.....	8
Aperçu des réalisations de 2018.....	10
Mesure du rendement – Résultats de 2018	17
Analyse par la direction des résultats financiers.....	24
Responsabilité de la direction quant à l'information financière	26
États financiers 2018.....	29

MESSAGE DE JOE PENNACCHETTI, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AOE

Ayant passé ma carrière professionnelle à travailler dans le secteur municipal, y compris des postes à la ville d'Edmonton et dans quatre municipalités de la région du grand Toronto, dont le plus récent à titre de directeur général de la ville de Toronto, je suis venu à l'Agence ontarienne des eaux (l'« AOE » ou l'« Agence ») au début de 2018 avec une solide compréhension des besoins que les municipalités de l'Ontario ont à l'égard de la prestation des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Au cours de l'année où j'ai siégé au conseil d'administration de l'AOE, j'ai été extrêmement impressionné par l'engagement dont a fait preuve l'AOE pour servir ses clients municipaux, grands et petits, et les collectivités des Premières Nations de toute la province.

Le plan stratégique à long terme de l'AOE établit un équilibre entre les objectifs opérationnels de l'Agence et son mandat public en tant que société de la Couronne, en faisant correspondre la croissance des activités avec un besoin d'efficacité interne et la responsabilité de soutenir les collectivités locales et de protéger la santé humaine et l'environnement. Cette démarche permet de s'assurer que les besoins des collectivités clientes et des populations qu'elles desservent orientent les décisions opérationnelles de l'Agence et constituent sa principale priorité.

Au cours des dernières années, l'AOE s'est efforcée d'élargir son offre de services au-delà de l'exploitation et de l'entretien des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées en aidant ses clients à élaborer des plans de gestion des biens et des infrastructures à long terme qui répondront aux exigences provinciales et en veillant à ce que les clients aient les outils et les capacités nécessaires pour gérer leurs réseaux de la façon la plus rentable et la plus responsable sur le plan environnemental. Il s'agit notamment d'aider les clients à mettre en œuvre des systèmes de gestion des biens et d'entretien, de fournir des conseils d'experts sur les façons d'améliorer les processus des installations et de réduire la consommation énergétique, et de travailler avec les clients dans la recherche de solutions respectueuses de l'environnement en matière de réacheminement des déchets et de récupération des ressources.

Les efforts de l'AOE visant à répondre à une gamme complète de besoins en matière d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées se sont avérés très efficaces. Les revenus totaux ont augmenté de 24 % entre 2014 et 2018, passant de 165,7 millions de dollars à 205,1 millions de dollars, et l'Agence est en voie de réaliser une croissance financière constante et continue. Les stratégies de l'Agence pour les cinq prochaines années permettront non seulement de stimuler la croissance, mais aussi d'atteindre les objectifs de la province qui consistent à assurer l'offre de services d'approvisionnement et de traitement de l'eau de qualité et à atteindre les objectifs environnementaux pour les résidents et les entreprises de l'Ontario.

Le paysage municipal de l'Ontario est en constante évolution, tout comme les besoins en approvisionnement en eau et en traitement des eaux usées de chaque municipalité. Les objectifs sur lesquels se concentre l'AOE, qui sont de répondre aux besoins actuels et futurs des clients en leur fournissant une gamme complète de services d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées et de réacheminement des déchets, combinés à la poursuite de ses efforts afin d'améliorer son efficacité interne et son partenariat avec les Premières Nations, lui permettent d'être en bonne position pour fournir des résultats positifs à la province pour de nombreuses années à venir.

MESSAGE DE NEVIN MCKEOWN, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE L'AOE

Le 15 novembre 2018 a marqué une étape importante pour l'AOE : le vingt-cinquième anniversaire de sa création. Étant à l'AOE depuis ses débuts, j'ai eu le privilège d'être témoin de l'évolution de l'Agence au fil des ans. Bien que notre engagement à fournir un service exceptionnel à nos clients municipaux et autres clients de toute la province n'ait jamais changé, les services que nous offrons et la façon dont nous les offrons sont très différents de ce qu'ils étaient lorsque l'Agence a été créée en 1993.

Lorsque j'ai commencé ma carrière d'exploitant d'installation de traitement des eaux usées dans la région de Peel, l'industrie de l'eau de l'Ontario était très différente de ce qu'elle est aujourd'hui. À cette époque, le gouvernement provincial était propriétaire et responsable de l'exploitation et de l'entretien des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Aujourd'hui, chaque municipalité est propriétaire et responsable de l'exploitation de leurs propres installations. Aussi, les exigences réglementaires se sont considérablement resserrées au cours des années qui ont suivi, nécessitant une plus grande expertise opérationnelle afin d'assurer la protection de la santé publique et la sécurité de l'environnement. En tant que le plus grand organisme exploitant de l'Ontario, l'AOE est là pour aider les municipalités à relever ces défis.

Au cours de la dernière année, nous avons travaillé sans relâche dans le but de renforcer les relations que nous entretenons avec nos clients municipaux, dont plusieurs travaillent avec l'AOE depuis un quart de siècle. Les commentaires que nous recevons des clients sont extrêmement positifs. Cette positivité se reflète dans le nombre important de clients qui choisissent de renouveler leur contrat avec l'Agence, souvent pour une durée de dix ans ou plus. L'une des retombées les plus remarquables est le renouvellement de notre contrat pour une durée de 20 ans avec notre plus important client, la région de Peel. Parmi les autres renouvellements d'importance en 2018, mentionnons la ville de Carleton Place et la municipalité de South Bruce. Nous avons également continué de renforcer nos relations avec nos clients des Premières Nations, en mettant en œuvre deux projets pilotes de systèmes de gestion de l'entretien et de surveillance à distance visant à améliorer le fonctionnement des installations et à assurer la sécurité et la durabilité à long terme des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées communautaires.

Nous continuons de faire des progrès à l'égard d'un certain nombre de programmes importants de l'Agence, y compris notre Programme de renouvellement des activités, qui comprend l'élaboration d'un système complet de gestion des biens pour l'Agence. L'investissement que nous avons fait dans la gestion des biens au cours des dernières années donne des résultats, l'AOE commençant à être reconnue comme une source d'expertise de premier plan en gestion de biens pour les petites et moyennes municipalités de l'Ontario.

D'autres initiatives lancées dans le cadre du Programme de renouvellement des activités, notamment la mise à niveau du système financier de l'Agence, augmenteront l'efficacité interne de l'Agence et l'aideront à s'adapter rapidement aux besoins changeants de ses clients.

Nos nouvelles initiatives de réacheminement des déchets et de récupération des ressources s'avèrent également fructueuses. Les travaux se poursuivent dans le cadre du projet novateur de biogaz que l'AOE entreprend en partenariat avec la ville de Stratford.

Également, l'usine de produits organiques Dufferin que l'AOE exploite pour la ville de Toronto sera pleinement opérationnelle en 2019. Un certain nombre d'autres projets de réacheminement des déchets sont également en cours dans la province. Ces initiatives représentent un moteur important de la croissance future de l'Agence.

L'accent que nous avons mis sur l'amélioration de l'efficacité, tant pour nos clients que pour nos processus internes, continue également de porter ses fruits. À la fin de 2018, le programme d'économies d'énergie de l'AOE avait permis de réaliser des économies d'énergie cumulées de 46 820 MWh et de réduire de 7 millions de dollars les coûts énergétiques cumulés pour les clients de l'Agence. En ce qui concerne les améliorations à l'interne, nous continuons d'améliorer nos pratiques en matière d'approvisionnement dans le but de réduire le coût et le temps requis pour acheter des biens et des services au nom de nos clients.

Nous n'aurions pu obtenir un tel succès sans le travail acharné et l'engagement de nos gestionnaires et de nos employés talentueux. Je suis très fier des réalisations que nous avons accomplies ensemble au fil des ans et je suis très enthousiaste quant à ce que nous pourrons accomplir dans le futur.

APERÇU DE L'AGENCE

L'AOE a été créée en 1993 comme organisme de la province de l'Ontario, avec pour mandat de fournir à ses clients des services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et des services connexes en faisant en sorte de protéger la santé des gens et l'environnement et d'encourager la conservation des ressources en eau. L'activité principale de l'Agence est l'exploitation et l'entretien des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et de leurs réseaux connexes de collecte et de distribution au nom des municipalités, des Premières Nations, des institutions et des entreprises du secteur privé. En complément de l'expertise de l'AOE en matière d'exploitation et d'entretien, l'Agence offre une gamme complète de services d'ingénierie et d'autres services techniques et consultatifs aux propriétaires de réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

L'AOE est le plus important organisme d'exploitation de l'Ontario. Elle gère près de 800 installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et de réseaux connexes et fournit d'autres services techniques et consultatifs à plus de 180 clients. L'AOE exploite des installations de tailles diverses, allant de petits puits et stations de pompage à de grands réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées en milieu urbain.

Outre les services d'exploitation et d'entretien, qui constituent la principale activité de l'Agence, l'AOE propose à ses clients une vaste gamme de fonctions connexes, notamment des services d'ingénierie, de formation et d'autres services techniques et consultatifs, comme l'optimisation des processus, la gestion de l'énergie et la gestion des biens.

L'AOE utilise une structure de services communs de façon à ce que le personnel et les ressources soient partagés entre plusieurs clients municipaux afin d'assurer une optimisation géographique. La structure typique à plaque tournante de l'AOE permet de réaliser des économies d'échelle qui réduisent les coûts d'exploitation et d'entretien pour les municipalités clientes. Les clients bénéficient également du partage des activités, du personnel de gestion et d'administration et des services de soutien spécialisés.

L'AOE jouit d'une capacité inégalée de réaliser une excellente performance en matière de conformité et de sécurité dans diverses régions, avec des technologies variées et des installations de toute taille, traitant l'eau et les eaux usées pour des municipalités aussi grandes que 1,4 million d'habitants dans la région de Peel, et aussi petites que 2 400 habitants dans la collectivité de Moose Factory. Plus de 90 % des employés de l'AOE participent directement à l'élaboration, à la vente et à l'offre de solutions pour la clientèle et comptent parmi les plus compétents et les plus expérimentés de l'industrie d'approvisionnement en eau et traitement des eaux usées.

Compte tenu du rôle de l'AOE à titre d'organisme public, l'Agence place la protection de la santé et la sécurité du public au sommet de ses priorités. Les équipes d'intervention d'urgence spécialement outillées et formées de l'Agence sont disponibles 24 heures sur 24 afin d'intervenir immédiatement en cas d'urgence dans le domaine de l'eau et des eaux usées partout en Ontario, constituant ainsi une ressource essentielle pour la province.

Partout au Canada et dans le monde, une infrastructure vieillissante et les contraintes budgétaires des municipalités obligent les agences des eaux à rechercher des moyens de faire plus avec moins. L'AOE aide ses clients à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans l'infrastructure en travaillant avec eux à l'élaboration de plans complets de gestion des biens pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées qui priorisent leurs besoins en infrastructure pour la prochaine décennie et même au-delà. L'AOE aide également ses clients à obtenir des possibilités de financement fédéral et provincial qui leur permettront de mettre en œuvre ces plans.

Les municipalités, et l'industrie dans son ensemble, cherchent des façons plus écologiques de gérer leurs réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. L'AOE travaille avec ses clients à améliorer la résilience de leur infrastructure, à réduire la consommation d'énergie et à réduire la production de gaz à effet de serre nocifs grâce à des pratiques exemplaires de gestion et des technologies (p. ex., transformer les biosolides provenant des usines de traitement des eaux usées, ainsi que les aliments et d'autres matières organiques, en futures sources énergétiques).

L'Agence innove également dans le domaine de la gestion de l'information en élaborant et en mettant en œuvre des systèmes intégrés de technologie de l'information permettant d'automatiser la collecte, l'analyse et la communication de l'information sur les installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées à l'aide de sites connectés à l'Internet.

Le succès de l'AOE avec ces initiatives nous permettra de continuer à offrir le plus haut niveau de service aux clients de l'Agence, tout en aidant la province à protéger la santé des résidents de l'Ontario ainsi qu'à conserver et à maintenir les ressources en eau pour les générations actuelles et futures.

VISION ET MISSION

La vision de l'AOE est d'être « le chef de file mondial de confiance dans le domaine de l'eau » avec pour mission de démontrer notre engagement à l'égard de l'excellence en fournissant de l'eau potable sûre, fiable et économique.

Les valeurs de l'AOE reposent sur l'établissement de relations de confiance avec les clients et les autres parties prenantes.

Transparence	Communication ouverte et franche de nos activités opérationnelles.
Respect	Établissement de solides liens avec nos employés, nos clients et les autres parties prenantes en misant sur la diversité et en agissant de façon responsable et appropriée.
Compréhension	Confiance en ce qui concerne les connaissances de nos employés et leur capacité à relever les défis que connaît l'industrie de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées. Se tenir au fait des tendances ainsi que des technologies et des processus novateurs de l'industrie.
Sécurité	Prestation de services d'approvisionnement en eau sûrs pour nos employés, les collectivités que nous servons et l'environnement.
Travail d'équipe	Coopération, partage de notre expertise collective et innovation de manière à obtenir des résultats exceptionnels et à réaliser notre mission.

GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES

GOUVERNANCE

L'AOE s'engage à mettre en œuvre les pratiques exemplaires en matière de gouvernance à tous les niveaux de l'organisme afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation envers les clients, le gouvernement et les citoyens de l'Ontario. L'Agence est régie par un conseil d'administration (le « conseil »). Les membres du conseil sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario sur recommandation du premier ministre. Le conseil suit les pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'organisme, y compris l'orientation et la formation continue des administrateurs, la tenue régulière de réunions et de séances de planification stratégique, ainsi que le respect du code de déontologie de l'Agence.

Une matrice des compétences du conseil a été établie pour s'assurer que les compétences des membres du conseil sont conformes à la stratégie opérationnelle à long terme de l'Agence. Le conseil d'administration de l'AOE est composé de personnes aux compétences et aux antécédents variés, ce qui lui permet de s'acquitter efficacement de ses responsabilités d'intendance. Collectivement, le conseil possède une expertise dans les secteurs privé et public, ainsi que dans la gestion des sociétés municipales et des services publics.

Le conseil d'administration est responsable de l'ensemble des affaires de l'Agence, y compris l'établissement de l'orientation stratégique, la surveillance du rendement et la mise en place de systèmes et de contrôles appropriés pour la bonne administration de l'Agence, conformément aux documents qui régissent l'AOE. Le conseil relève du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, qui relève de l'Assemblée législative provinciale.

Le conseil d'administration de l'AOE a mis sur pied plusieurs comités permanents pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance de l'organisme. Les comités actuels comprennent le Comité de la vérification et des finances, le Comité du renouvellement des activités et de la technologie, le Comité de la conformité et de la gestion des risques opérationnels, le Comité des Premières Nations et le Comité des ressources humaines, de la gouvernance et des nominations. Des forces opérationnelles temporaires sont également mises sur pied lorsque le conseil le juge nécessaire afin de fournir une orientation à la direction et de superviser les priorités et les initiatives particulières de l'Agence.

ADMINISTRATEURS ET DURÉE DE LEUR MANDAT

En plus du président, le conseil de l'AOE comptait huit administrateurs en date du 31 décembre 2018. Les membres du conseil d'administration et la durée de leur mandat sont les suivants :

- Joseph Pennachetti, président (février 2018 à février 2021)
- Melanie Debassige (octobre 2013 à octobre 2019)
- Jon Dogterom (mai 2016 à mai 2019)
- Debbie Korolnek (mars 2017 à mars 2020)
- Brenda Lucas (mai 2016 à mai 2019)
- Sandra Odendahl (août 2017 à août 2020)
- Debra Sikora (janvier 2014 à janvier 2020)
- Michael Thorne (juin 2013 à juin 2019)
- Mitchell Zamojc (avril 2016 à avril 2019)

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le total de la rémunération des administrateurs en 2018 se chiffrait à 44 836,40 \$. La rémunération de directeur comprend les indemnités journalières pour la présence au conseil et au comité ainsi que la participation aux réunions du groupe de travail, de même que toutes les heures passées à travailler pour l'AOE.

RESPONSABILISATION

L'AOE fait preuve de responsabilité envers le gouvernement et les citoyens de l'Ontario de différentes façons, notamment :

- en répondant aux exigences des autorités de réglementation appropriées (ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, ministère du Travail, médecin hygiéniste, etc.) pour les installations exploitées par l'AOE;
- en fournissant aux clients des rapports sur les installations municipales de traitement de l'eau exploitées par l'AOE;
- en produisant un rapport annuel, soumis pour approbation au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, en vue de son dépôt à l'Assemblée législative provinciale, accessible en ligne à tous les Ontariens à l'adresse www.ocwa.com
- en établissant un plan d'activités triennal, qui comprend des mesures de rendement, soumis chaque année au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et mis à la disposition de tous les Ontariens à l'adresse à www.ocwa.com;

- en appuyant les vérifications annuelles des états financiers de l'AOE et les vérifications périodiques de l'optimisation des ressources effectuées par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario;
- en assurant l'accessibilité aux dossiers de l'Agence en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée;
- en se conformant aux lois applicables et aux politiques et directives de la fonction publique de l'Ontario;
- en utilisant un programme de gestion des risques organisationnels pour cibler et évaluer les risques organisationnels et opérationnels.

APERÇU DES RÉALISATIONS DE 2018

L'AOE a travaillé sans relâche tout au long de l'année 2018 pour atteindre les objectifs énoncés dans la lettre de mandat 2018 du ministre. Les points saillants des principales réalisations de l'Agence sont présentés ci-dessous.

SOUTENIR L'ACCÈS DURABLE À DE L'EAU POTABLE SALUBRE DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

L'AOE travaille depuis longtemps avec les collectivités des Premières Nations de l'Ontario. Les éléments clés de l'approche de l'AOE pour soutenir les collectivités des Premières Nations comprennent les éléments suivants :

- appuyer les Premières Nations clientes de l'Agence dans la gestion, l'exploitation et l'entretien de leurs réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, sous la direction des Premières Nations et avec le soutien continu de l'AOE;
- aider les collectivités des Premières Nations à assurer la viabilité à long terme de leurs réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées en mettant en œuvre des initiatives d'optimisation des processus, de gestion des biens et de gestion de l'énergie;

- offrir de la formation opérationnelle aux collectivités des Premières Nations en collaboration avec l'Ontario First Nations Technical Services Corporation par l'entremise du Programme de formation itinérante du gouvernement fédéral;
- fournir sur demande des services d'intervention d'urgence aux collectivités des Premières Nations.

En 2018, l'AOE a élaboré une stratégie globale pour les Premières Nations qui décrit comment l'Agence établira des partenariats avec les Premières Nations et les organismes des Premières Nations pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables en matière d'eau dans les collectivités des Premières Nations. La stratégie comprend un certain nombre d'initiatives sur lesquelles l'Agence se concentrera en 2019 et au cours des années suivantes, regroupées en six secteurs visés :

1. améliorer les connaissances de l'AOE à propos des Premières Nations en offrant une formation de sensibilisation aux Premières Nations pour les gestionnaires et le personnel de l'Agence;
2. accroître la sensibilisation et renforcer les relations avec les Premières Nations qui sont clientes de l'Agence;
3. intéresser les jeunes des Premières Nations aux carrières dans le domaine de l'eau;
4. améliorer le modèle de l'Agence en matière de prestation des services aux Premières Nations afin de mieux répondre aux besoins des clients;
5. renforcer les relations avec les intervenants des Premières Nations;
6. gérer le rendement.

Parmi les autres activités entreprises en 2018, mentionnons la mise en œuvre de projets pilotes de systèmes de gestion de l’entretien et de surveillance à distance en collaboration avec la Waabnoong Bemjiwang Association of First Nations et le Bimose Tribal Council. Ces projets comprenaient l’installation de systèmes de gestion de l’entretien et de surveillance à distance afin d’assurer une surveillance hors site en temps réel, de fournir une plate-forme normalisée pour la gestion des biens communautaires d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et d’améliorer les activités et d’aider à assurer la sécurité et la durabilité à long terme des réseaux d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées communautaires. La réussite des projets pilotes sera évaluée en 2019. Les résultats seront communiqués aux intervenants des Premières Nations et les recommandations seront intégrées aux projets futurs.

ACCROÎTRE LE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS ET APPUYER LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L’AOE s’engage à travailler avec ses clients pour conserver l’énergie, économiser de l’argent et produire moins de déchets, notamment en optimisant des installations des clients afin de réduire l’énergie requise pour le traitement de l’eau et des eaux usées. Parmi les autres mesures de soutien, mentionnons la mise en œuvre d’initiatives qui exploitent le potentiel énergétique des biosolides et d’autres déchets organiques, leur élimination des sites d’enfouissement et la réduction de la production de gaz à effet de serre (GES) dans les installations de traitement des eaux usées des clients.

Au cours des dernières années, l’AOE a travaillé avec des clients et d’autres intervenants, dont la Société indépendante d’exploitation du réseau d’électricité (SIERE), le ministère de l’Énergie, du Développement du Nord et des Mines et des sociétés locales de distribution d’électricité et de gaz, afin d’atteindre les objectifs combinés de la réalisation d’économies d’énergie et de la réduction des GES. L’approche de l’AOE, qui consiste à combiner la modernisation de l’équipement avec des changements opérationnels et comportementaux, a permis aux clients de l’Agence de réaliser d’importantes économies d’énergie.

Le programme pilote de rémunération au rendement de l’AOE et de la SIERE, financé par l’intermédiaire du Fonds de conservation de la SIERE, consiste à effectuer des évaluations énergétiques détaillées et à élaborer des plans précis d’amélioration des immobilisations pour le compte de municipalités clientes, puis de les aider à mettre en œuvre les mesures d’efficacité énergétique recommandées. À la fin de 2018, l’AOE avait aidé ses clients à réaliser des économies d’énergie cumulées de 46 820 MWh grâce à ce programme, se traduisant en une réduction cumulée des coûts énergétiques de 7 millions de dollars.

En plus du travail de l’Agence avec la SIERE, l’AOE a mis en œuvre une nouvelle initiative en 2018 visant à installer des systèmes de surveillance et de ciblage de la consommation d’énergie dans les installations de certains clients. Ces systèmes de surveillance et de ciblage permettent au personnel d’analyser la consommation d’énergie des principaux équipements, d’établir une base de référence énergétique, de déterminer les possibilités d’économies d’énergie et d’établir des points de référence pour les installations d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées en Ontario.

Jusqu'à présent, des systèmes de surveillance et de ciblage ont été mis en fonction dans trois installations exploitées par l'AOE, et six nouvelles mises en fonction sont prévues pour 2019.

L'AOE lance également de nouvelles initiatives qui augmenteront le réacheminement des déchets en appuyant la création et la mise en œuvre d'installations de récupération des ressources qui utilisent les eaux usées et les déchets organiques concentrés pour produire du biogaz à des fins productives. Dans l'industrie, ce processus est appelé « codigestion ».

L'AOE, la ville de Stratford et SUEZ Water Technologies and Solutions travaillent actuellement en partenariat dans le cadre d'un projet où une nouvelle technologie sera utilisée afin d'optimiser l'usine existante de dépollution de l'eau de Stratford et d'augmenter sa production de méthane en ajoutant du compost et des déchets alimentaires pouvant ensuite être convertis en gaz naturel renouvelable. Le gaz naturel renouvelable sera ensuite acheminé au réseau local de distribution de gaz. Cette initiative « nette zéro » produira une source d'énergie renouvelable, détournera chaque année 24 000 tonnes de déchets des sites d'enfouissement et permettra à la ville de Stratford de réaliser des économies de coûts et de réduire considérablement ses émissions de GES. Ce projet servira de modèle aux autres municipalités de l'ensemble de l'Ontario et du Canada, dont beaucoup recèlent un potentiel non exploité de production de biogaz, de réduction des coûts énergétiques et de diminution considérable des émissions nocives de GES.

En plus du projet de Stratford, l'AOE collabore avec plusieurs municipalités à la réalisation d'études de faisabilité pour des initiatives de codigestion et de récupération d'énergie. Ces études devraient entraîner la création d'autres projets valorisant une économie circulaire dans laquelle les déchets sont réutilisés de façon positive.

TRAVAILLER AVEC LES CLIENTS POUR PROTÉGER LES SOURCES D'EAU LOCALES

Les nutriments comme l'azote et le phosphore favorisent la croissance des plantes et d'autres organismes. Bien que ces éléments nutritifs soient bénéfiques pour les jardins et les champs des agriculteurs, ils peuvent avoir un effet néfaste sur les plans d'eau comme les lacs et les rivières en favorisant la croissance d'organismes nuisibles, comme les algues bleues, qui peuvent entraîner des problèmes environnementaux à grande échelle. L'AOE collabore avec ses clients pour optimiser l'exploitation de leurs installations de traitement des eaux usées afin de limiter la pénétration de ces éléments nutritifs nocifs provenant des eaux usées de leurs installations dans les plans d'eau environnants. En apportant des changements aux processus et aux techniques qui optimisent leurs systèmes de gestion des éléments nutritifs, l'AOE peut aider les clients à protéger leurs réseaux d'approvisionnement en eau locaux et à satisfaire aux exigences réglementaires de plus en plus strictes, évitant possiblement une coûteuse modernisation des immobilisations.

Parmi les projets d'optimisation des installations entrepris en 2018, mentionnons les suivants :

- optimiser l'utilisation des produits chimiques (y compris la mise au point de calculateurs de dosage des produits chimiques) et établir une stratégie de gaspillage des solides pour s'assurer que les limites et les objectifs relatifs à l'azote ammoniacal total sont respectés dans certaines parties du centre régional d'Essex et du Nord-Ouest;
- cibler des options à faible coût en immobilisations pour la conservation de la chaleur afin de respecter les limites d'azote total pour le corps récepteur d'une installation du centre régional du Sud-Ouest où la dénitrification est difficile pendant les mois d'hiver;
- achever l'optimisation des installations pour deux installations dans le centre régional Georgian Highlands, où le respect des limites d'azote total représentait un défi;
- réaliser des études de faisabilité afin d'évaluer les technologies de traitement tertiaire permettant de respecter les limites et les objectifs en matière de phosphore dans deux autres installations du centre régional Georgian Highlands;
- évaluer l'incidence de l'utilisation de l'orthophosphate (une forme de phosphore ajouté) dans les installations d'approvisionnement en eau comme inhibiteur de corrosion pour prévenir la lixiviation du plomb et du cuivre dans les tuyaux et les accessoires fixes;
- employer des stratégies d'optimisation pour assurer l'élimination de l'ammoniac et optimiser l'application des produits chimiques afin que les installations du centre régional de l'Est respectent les limites de rejet de phosphore dans les effluents.

En plus de ces initiatives, l'AOE et la ville de Lakeshore participent, avec des municipalités comme Leamington, Sarnia et Chatham-Kent, au programme pilote d'optimisation du Sud-Ouest de l'Ontario, dirigé par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Cette initiative appuie l'objectif du Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié de réduire les charges en polluants phosphorés et les proliférations d'algues en examinant la capacité et les processus actuels des usines municipales de traitement des eaux usées et en cherchant des moyens d'optimiser les usines afin qu'elles atteignent les objectifs de réduction du phosphore prévus dans le Plan d'action.

SOUTENIR LES CLIENTS DANS L'ÉLABORATION DE PLANS D'INFRASTRUCTURE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À LONG TERME

Aider les clients à maintenir la viabilité à long terme de leur infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées constitue pour l'AOE l'un des principaux moyens d'offrir une valeur ajoutée aux clients. La nécessité de mettre davantage l'accent sur l'élaboration de pratiques et de plans exhaustifs de gestion des biens est une préoccupation importante pour de nombreuses municipalités de l'Ontario, particulièrement les petites et moyennes collectivités qui n'ont peut-être pas de personnel affecté à la gestion des biens. Le nouveau règlement provincial sur la planification de la gestion des biens pour l'infrastructure municipale pris en application de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, qui exige que toutes les municipalités de l'Ontario aient des plans complets de gestion des biens d'ici 2021, rend ce besoin encore plus urgent.

L'AOE est bien placée pour aider ses municipalités clientes, dont la majorité sont petites et rurales, à élaborer des plans efficaces de gestion des biens fondés sur des données probantes qui répondent aux exigences du nouveau règlement. Au cours des dernières années, l'AOE a investi des sommes importantes dans la mise à niveau du système de gestion du travail de l'Agence, qui sert à faire le suivi de l'entretien effectué par les exploitants des installations de l'Agence et à gérer et à entretenir les biens des clients. Ces renseignements sont tous essentiels à l'élaboration de plans de gestion des biens fondés sur des données probantes.

Tout au long de 2018, le personnel a également travaillé sans relâche à l'élaboration d'un système complet de gestion de la qualité de l'intendance des biens pour l'Agence, qui comprend des normes de gestion des biens et des pratiques de maintenance conformes aux pratiques exemplaires de l'industrie. Pour rendre le programme plus utile aux municipalités clientes, le cadre du système de gestion de la qualité de l'intendance des biens de l'AOE est souple et peut non seulement soutenir l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, mais aussi tous les biens d'infrastructure d'une municipalité. Le cadre du système de gestion de la qualité de l'intendance des biens a été mis à l'essai dans deux sites clients de l'AOE (les usines de traitement des eaux usées de Wasaga Beach et l'usine de traitement des eaux de Renfrew) et s'est avéré très efficace. De nombreux autres clients et entités qui ne sont pas clients de l'AOE ont fait des demandes d'offres de services concernant la gestion des biens.

Parmi les autres éléments clés du programme de gestion des biens de l'AOE, mentionnons un programme d'entretien des biens et de perfectionnement des compétences en gestion ainsi qu'un guide d'application qui a été élaboré pour guider le personnel dans la prestation des services de gestion et d'entretien des biens aux clients. Le programme initial de développement des compétences a été élaboré en 2018 et sera offert à tout le personnel de l'AOE en 2019. Le cours en ligne de huit heures permet aux employés de mieux comprendre le cadre de travail du système de gestion de la qualité de l'intendance des biens, de mieux comprendre la façon dont son rôle contribue à la planification de la gestion des biens et d'améliorer la culture de l'AOE en matière de gestion des biens. Une formation plus détaillée sera offerte aux employés qui sont directement responsables de la prestation des services de gestion des biens aux clients.

SENSIBILISER LE PUBLIC À L'IMPORTANCE DE L'EAU ET DES GRANDS LACS

Sensibiliser le public à l'importance de l'eau au moyen de programmes d'éducation et de sensibilisation est une autre façon pour l'AOE d'apporter de la valeur au-delà des services qu'elle offre directement aux clients. Au cours des dernières années, l'Agence a élaboré deux programmes de premier plan : la campagne de sensibilisation du public « I Don't Flush » qui fait la promotion de la protection de l'eau et des infrastructures de traitement des eaux, et le programme éducatif OneWaterMD, notre initiative de sensibilisation à l'eau qui s'adresse aux élèves des classes supérieures du palier élémentaire.

OneWaterMD réunit des éducateurs et des exploitants d'installation locaux de l'AOE pour donner des leçons sur l'eau et le cycle de l'eau basées sur des activités qui s'harmonisent avec le programme de sciences de 8e année de l'Ontario. L'une des caractéristiques uniques du programme est la visite en classe d'exploitants d'installation qui enseignent aux élèves comment l'eau est traitée dans leur collectivité et qui font des démonstrations pratiques. À ce jour, plus de 2 300 élèves de la province ont participé au programme OneWaterMD, et plus de 85 % des élèves participants ont démontré une plus grande sensibilisation au traitement de l'eau.

Le personnel de l'Agence apporte actuellement la dernière touche à de nouveaux documents à inclure dans le programme, qui sont axés sur la récupération des ressources et l'eau du point de vue des Autochtones. Un projet pilote limité du module de récupération des ressources a été mené à bien dans deux écoles, et il est prévu d'inclure d'autres écoles pour l'année scolaire 2018-2019.

Ce module « bouclera la boucle » du cycle eau-eau usée en sensibilisant les élèves aux possibilités de recycler les déchets en tant que ressource, d'utiliser leur énergie et d'utiliser ce qui reste pour enrichir le sol. Le module sur l'eau du point de vue des Autochtones sera mis à l'essai en 2019.

L'AOE continue également d'offrir le programme Changing Great Lakes, qui s'harmonise avec le programme d'études sociales de septième et de huitième année. Ce document présente aux élèves le rôle important que jouent les Grands Lacs dans l'environnement et examine les stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

La campagne « I Don't Flush » encourage une utilisation responsable des réseaux municipaux de collecte des eaux usées en sensibilisant le public à la nécessité de ne pas jeter certains produits dans la toilette ou l'évier. La campagne est assortie d'un site Web (www.idontflush.ca), d'une page Twitter (@idontflushnews), d'une page Facebook (idontflush.ca) et de messages d'intérêt public. La réaction à la campagne « I Don't Flush » a été extrêmement positive, suscitant à ce jour plus de 70 millions d'impressions dans les médias, notamment sur les réseaux Global News et Breakfast Television, ainsi que dans le National Post et le Toronto Sun.

La campagne s'est déroulée en trois phases, dont une quatrième est prévue pour l'automne 2019. Le premier portait sur les médicaments périmés ou non utilisés à rapporter à la pharmacie au lieu de les jeter dans la toilette, dans l'évier ou à la poubelle. Le deuxième volet portait sur les produits d'hygiène personnelle faits de microfibres, comme les lingettes, la soie dentaire et les produits sanitaires.

Le troisième volet de la campagne portait sur la façon d'éliminer correctement les graisses et les huiles qui, si elles sont jetées dans l'évier, peuvent causer des dommages considérables à la plomberie domestique et au réseau de traitement des eaux usées municipal.

La quatrième phase de la campagne était initialement prévue pour 2018, mais elle a été reportée à l'automne 2019 pour permettre à l'Agence de continuer à mettre à l'avant-scène la campagne sur les graisses et les huiles. Cette quatrième phase sera une campagne de synthèse et comprendra les messages des phases précédentes, rappelant essentiellement au public que « vos toilettes ne sont pas une poubelle. »

AMÉLIORER LES CAPACITÉS D'INTERVENTION D'URGENCE DE L'AGENCE

Compte tenu du rôle de l'AOE à titre d'organisme public, l'Agence place la protection de la santé et la sécurité du public au sommet de ses priorités, ce qui comprend le maintien d'un solide programme de gestion des urgences et l'assurance que le personnel est disponible pour répondre aux urgences liées à l'eau potable et aux eaux usées dans les collectivités clientes et les autres collectivités, à la demande de la province.

Les cinq équipes d'intervention d'urgence de l'AOE, mises sur pied en 2005 en réponse au rapport de l'enquête sur Walkerton, sont essentielles au programme de gestion des urgences de l'Agence. Stratégiquement situées partout en Ontario, ces équipes hautement qualifiées et bien équipées sont disponibles 24 heures sur 24, prêtes et capables de fournir une aide d'urgence en cas de besoin.

Les équipes donnent à la province la capacité d'intervenir de manière efficace et efficiente en cas d'urgence dans le domaine de l'eau et des eaux usées dans les municipalités de l'Ontario et les collectivités des Premières Nations.

En 2018, l'AOE a mené un certain nombre d'activités visant à améliorer la capacité de l'Agence à répondre à diverses situations d'urgence dans la province. Elle a notamment fait l'achat de produits supplémentaires d'atténuation des inondations afin d'être prête à réagir au nombre croissant d'inondations qui ont eu lieu au cours des dernières années, ainsi que du matériel pour améliorer les capacités de dégel des tuyaux de l'Agence en hiver.

Parmi les autres activités, mentionnons la réalisation d'un exercice d'atténuation des inondations, dans une installation cliente de la ville de Minden, à l'aide de l'équipement de barrage d'eau récemment acquis par l'Agence, et la réalisation d'un exercice de simulation à plusieurs endroits dans la province, et auquel ont participé des employés de l'AOE, pour vérifier l'efficacité du plan global des mesures d'urgence de l'Agence. Les résultats des deux exercices ont ensuite été évalués afin de déterminer les éléments s'étant bien déroulés, de cerner les possibilités d'amélioration du plan et des protocoles d'intervention d'urgence de l'Agence, et d'établir des plans d'action pour mettre en œuvre les recommandations.

MESURE DU RENDEMENT – RÉSULTATS DE 2018

SOUTENIR NOS CLIENTS EN LEUR OFFRANT DES SOLUTIONS GLOBALES

ADOPTER UNE APPROCHE À LONG TERME DE LA GESTION DE L'INFRASTRUCTURE

BUT

- Soutien aux clients dans l'élaboration de plans à long terme pour la gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées afin d'assurer la viabilité de leurs réseaux

MESURES DE RENDEMENT

- Système de gestion de la qualité de l'intendance des biens mis au point au cours de l'année 2018 qui comprend le cadre du système de gestion de la qualité de l'intendance des biens, un guide d'application pour le personnel et un programme d'entretien des biens et de perfectionnement des compétences en gestion qui améliore la capacité du personnel de l'Agence à offrir aux clients des services de gestion des biens
- Le programme du système de gestion de la qualité de l'intendance des biens de l'AOE permet aux clients de répondre aux exigences des futurs règlements provinciaux en matière de gestion des biens

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- Cadre du système de gestion de la qualité de l'intendance des biens élaboré et mis à l'essai à deux sites client
- Niveau 1 du programme de perfectionnement des compétences en gestion des biens, qui vise à fournir à tout le personnel de l'AOE une compréhension du programme de gestion des biens de l'AOE, élaboré et mis à l'essai au cours de l'année 2018; le programme définitif sera offert au personnel au cours du premier trimestre de 2019.
- L'élaboration des cours de niveau 2 et de niveau 3, qui sont destinés au personnel offrant directement des services de gestion des biens aux clients, devrait être terminée en 2019
- Intégration des exigences provinciales en matière de gestion des biens dans le cadre du système de gestion de la qualité de l'intendance des biens
- Communication d'information sur le nouveau règlement en matière de gestion des biens aux clients dans le cadre de conférences et de séances d'information promues par l'AOE
- Établissement d'un partenariat avec Asset Management Ontario afin d'utiliser le cadre et les outils du système de gestion de la qualité de l'intendance des biens dans les petites et moyennes municipalités

ATTÉNUER L'INCIDENCE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET LE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS

BUT

- Aider les clients à exploiter le potentiel énergétique des biosolides et d'autres déchets organiques et à réduire la production de GES dans leurs installations de traitement des eaux usées

MESURES DE RENDEMENT

- Programme d'économies d'énergie cumulatives de l'AOE/la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) ayant permis aux installations des clients de réaliser des économies d'énergie de 49 000 MWh avant la fin de 2018
- Équipement de surveillance et de ciblage de la consommation d'énergie mis en fonction dans deux installations clients au cours de l'année 2018, se traduisant par une réduction de 5 % de la consommation d'énergie dans ces installations d'ici la fin de 2019
- Mise en œuvre du projet Stratford Net Zero, qui comprend la codigestion et la production de gaz naturel renouvelable, permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 49 000 tonnes d'équivalents dioxyde de carbone d'ici la fin de la première année d'exploitation de l'installation

TIRER PARTI DE LA TECHNOLOGIE AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DU CLIENT

BUT

- Promouvoir l'innovation et soutenir la mise au point et la mise en œuvre de nouvelles technologies d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées qui améliorent l'exploitation des installations de nos clients

MESURES DE RENDEMENT

- Trois ateliers ou événements qui font la promotion des technologies ontariennes et qui établissent des liens entre les entreprises technologiques de l'Ontario et les municipalités organisés et facilités en 2018, résultant à la mise en œuvre de trois solutions technologiques supplémentaires (pilotes ou à grande échelle) dans les installations des clients

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- 18 projets additionnels terminés en 2018, ce qui représente des économies d'énergie cumulées totales de 46 820 MWh (4,5 % sous l'objectif de 49 000 MWh) et un montant additionnel de 79 122 \$ en paiements incitatifs pour les clients de l'AOE
- Économies d'énergie cumulées inférieures à l'objectif fixé pour 2018 en raison de retards dans la réalisation de certains projets
- Deux projets de surveillance et de ciblage de la consommation d'énergie achevés à l'usine de traitement des eaux usées de Bobcaygeon et à l'usine de traitement de l'eau de Bobcaygeon en 2018
- Mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie définies dans le cadre des projets de surveillance et de ciblage de la consommation d'énergie qui seront achevées au premier trimestre de 2019 et dont découlent des économies d'énergie pendant le reste de l'année
- Achèvement de l'établissement détaillé des coûts et de la modélisation financière du projet
- Élaboration d'un protocole d'entente sur le cadre juridique; négociation d'ententes en cours
- Demande d'évaluation environnementale de portée générale et d'autorisation environnementale présentée au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
- Ingénierie de conception en cours
- Négociation d'une entente de soutirage de gaz avec FortisBC

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- Organisation conjointe de deux réunions de groupes de travail avec les municipalités ayant participé à l'événement Net Zero 2017
- Organisation de quatre dîners-conférences sur la conservation de l'énergie et la récupération des ressources
- Vitrine technologique organisée conjointement avec le Consortium de recherche sur l'eau pour le Sud de l'Ontario le 21 septembre 2018
 - 140 participants, y compris des représentants de 20 municipalités

- Mise en place d'un certain nombre de projets-pilotes, notamment :
 - Huron – mise à l'essai d'un système qui surveille les indicateurs de rendement des moteurs et qui peut servir à déterminer l'efficacité et à prévoir les défaillances, permettant ainsi de stimuler l'entretien des immobilisations et d'éviter les coûts d'entretien en cas de panne des moteurs haute tension
 - Bobcaygeon et Renfrew – mise à l'essai d'une solution qui utilise les données sur les procédés et la consommation d'énergie et de produits chimiques de l'usine pour élaborer des recommandations visant à accroître l'efficacité énergétique
- Carlton Place – mise à l'essai de solutions qui éliminent les odeurs, améliorent la conformité à la réglementation, simplifient la gestion des biosolides et des matières organiques et convertissent les flux de déchets en ressources renouvelables
- Casselman – achèvement d'un projet pilote technologique visant à régler les problèmes historiques liés à la couleur et au goût de l'eau distribuée à partir de l'usine de traitement de l'eau
- Poursuivre le dialogue avec d'autres fournisseurs de technologies novatrices et d'autres clients municipaux

ACCROÎTRE NOTRE PRODUCTIVITÉ, NOTRE EFFICIENCE ET NOTRE EFFICACITÉ

RENOUVELER LE PROCESSUS ORGANISATIONNEL

BUT

- Améliorer les systèmes de TI de l'Agence et raffiner ses processus organisationnels grâce à la mise en œuvre du Programme de renouvellement des activités

MESURES DE RENDEMENT

- Cartographie des processus du système de planification des ressources organisationnelles (PRO) et mise à niveau du système entreprises avant la fin du premier trimestre de 2018, et mise en œuvre complète avant la fin de l'année 2019, permettant de réduire de 5 à 10 % le temps nécessaire à l'exécution des tâches administratives financières avant la fin 2019
- Application mobile pour les ordres de travail mise à l'essai d'ici le troisième trimestre de 2018, entraînant une réduction de 10 % du temps nécessaire à la gestion des ordres de travail d'ici la fin de 2019
- Mise en œuvre du processus automatisé pour les recommandations annuelles sur les immobilisations des clients d'ici le troisième trimestre de 2018, se traduisant par une réduction de 5 % du temps consacré à la gestion des ordres de travail d'ici la fin de 2019

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- Sélection du fournisseur de système de planification des ressources organisationnelles au cours du deuxième trimestre et lancement du projet au troisième trimestre de 2018
- Réingénierie du processus de planification des ressources organisationnelles terminée au cours du troisième ou du quatrième trimestre de 2018
- En voie de terminer la conception, la configuration, les essais et la formation pour la solution de budgétisation d'ici la fin du deuxième trimestre de 2019
- En voie de terminer la conception, la configuration, les essais et la formation pour la solution financière d'ici la fin du quatrième trimestre de 2019
- Demande de proposition terminée afin de choisir le produit et l'équipe de mise en œuvre au cours du premier trimestre de 2018
- Sélection d'un fournisseur pour le projet pilote mobile Maximo et signature d'un accord au troisième trimestre de 2018
- Achèvement de la planification et la mobilisation au quatrième trimestre de 2018
- En voie de terminer le projet pilote avant la fin du deuxième trimestre de 2019
- Achèvement de la mise au point et de la mise à l'essai pour le troisième ou le quatrième trimestre de 2018
- En voie de terminer la mise en œuvre avant la fin du deuxième trimestre de 2019

OPTIMISER LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT

BUT

- Optimiser les processus d'approvisionnement de l'Agence afin d'offrir la meilleure valeur aux clients de l'AOE

MESURES DE RENDEMENT

- Mise en œuvre du processus de planification de l'approvisionnement au cours du deuxième trimestre de 2018
- Programme de gestion des relations avec les fournisseurs élaboré avant la fin de 2018, avec mise en œuvre en 2019
- Achèvement de la refonte du processus d'approvisionnement en produits chimiques d'ici le quatrième trimestre de 2018
- L'amélioration du processus d'approvisionnement se traduira par une réduction de 10 % du temps nécessaire à l'acquisition de biens et de services d'ici la fin de 2019

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- Retard dans la mise en œuvre du processus de planification de l'approvisionnement; achèvement de la mise en œuvre au cours du quatrième trimestre de 2018
- Le nouveau processus a permis d'améliorer la planification des approvisionnements, avec 36 demandes de soumissions déterminées à l'avance pour 2019

- Élaboration du programme de gestion des relations avec les fournisseurs retardée en raison de contraintes de temps et des pressions pendant l'exercice liées à d'autres projets
- Importante recherche et feuille de route terminées; réception des commentaires sur les indicateurs de rendement clé en provenance des groupes de planification et d'aménagement de projets et de conformité afin d'assurer l'harmonisation avec les autres programmes de l'AOE
- Établissement du parachèvement et de la mise en œuvre du programme au deuxième trimestre de 2019
- Mise en application de la refonte du processus d'approvisionnement en produits chimiques à la fin de 2018
- Les changements devraient se traduire par des feuilles de calcul plus faciles à comprendre pour les gestionnaires, des relations plus solides avec les principaux fournisseurs et des documents d'appel d'offres simplifiés
- Modèles de documents d'appel d'offres élaborés et fournis aux gestionnaires et au personnel au quatrième trimestre de 2018
- Mise en œuvre des améliorations pour tous les documents d'appel d'offres afin de simplifier les exigences en matière d'assurance pour les fournisseurs
- Poursuivre l'examen des options visant à réduire le temps nécessaire à l'acquisition de biens et de services, y compris l'ajout de nouvelles ententes visant les fournisseurs attitrés et la rationalisation des modèles d'appel d'offres afin de réduire le temps de vérification par le chef de l'équipe des achats et par l'équipe juridique

SERVIR NOS COLLECTIVITÉS ET APPUYER LA PROVINCE

RÉPONDRE AUX URGENCES EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

BUT

- Accroître les capacités d'intervention en cas d'urgence de l'Agence et améliorer sa capacité d'intervenir dans diverses situations d'urgence dans l'ensemble de la province

l'activation d'une ou de plusieurs équipes d'intervention, réalisé en collaboration avec une ou plusieurs municipalités clientes en 2018 afin d'évaluer la capacité d'intervention en cas d'urgence de l'Agence

MESURES DE RENDEMENT

- Renouvellement/mise à niveau du matériel de l'équipe d'intervention d'urgence de l'AOE d'ici la fin de 2018
- Test de fonctionnement du programme d'intervention d'urgence de l'AOE, y compris

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- Achèvement du renouvellement/mise à niveau du matériel en 2018
- Les améliorations comprenaient des dispositifs de flottaison portatifs pour protéger l'équipe pendant l'atténuation des inondations et des ensembles normalisés de raccords pour le dégel des conduites
- Exercice d'atténuation des inondations, notamment l'activation d'une des équipes d'intervention d'urgence de l'Agence, réalisé dans une installation d'un client de la ville de Minden Hills; le personnel

municipal a été invité à participer à l'exercice, mais n'a pu y assister

- Exercice de simulation auquel ont participé des employés dans plusieurs endroits de la province afin de vérifier l'efficacité du plan d'intervention d'urgence global de l'Agence

- Les résultats des deux exercices ont ensuite été évalués afin de déterminer les éléments s'étant bien déroulés, de cerner les possibilités d'amélioration des plans d'intervention d'urgence de l'Agence et d'établir des plans d'action pour mettre en œuvre les recommandations

SOUTENIR LES PREMIÈRES NATIONS

BUT

- Soutien au développement de solutions de traitement de l'eau et des eaux usées durables, y compris la gestion efficace de l'infrastructure et l'élimination des avis d'eau potable de longue durée pour les collectivités des Premières Nations

MESURES DE RENDEMENT

- Mise en œuvre de deux projets pilotes de gestion de l'entretien et de surveillance à distance dans deux collectivités des Premières Nations d'ici la fin de 2018; évaluation de l'incidence des projets pilotes sur l'exploitation et l'entretien des installations communautaires d'approvisionnement en eau et traitement des eaux usées après leur achèvement
- Objectifs et stratégies visant à favoriser l'accès durable à une eau potable saine dans les collectivités des Premières Nations grâce au processus trilatéral entre les Premières Nations, l'Ontario et le gouvernement fédéral, élaboré de concert avec le Bureau des projets de gestion de l'eau potable pour les communautés autochtones

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- Deux projets pilotes de gestion de l'entretien et de surveillance à distance mis en œuvre dans les collectivités de Premières Nations
- Projet pilote avec le Bimose Tribal Council
- Installation de six systèmes de surveillance à distance basés sur l'infonuagique à Dalles, à Eagle Lake, dans la collectivité de la Première Nation de Wabaseemoong (White Dog), à Shoal Lake, dans la collectivité de la Première Nation ojibway de Wabigoon Lake et dans la collectivité de la Première Nation de Wabauskang
- Projet avec la Waabnoong Bemjiwang Association of First Nations
- Installation de deux systèmes de surveillance à distance basés sur l'infonuagique dans les collectivités de la Première Nation de Wasauksing et de la Première Nation de Nipissing
- Mise en œuvre du système de gestion du travail de l'AOE dans la Première Nation de Wasauksing et la Première Nation de Nipissing
- Évaluation des projets pilotes devant être achevés en 2019; les recommandations des projets pilotes seront intégrées dans l'avenir
- Élaboration d'une stratégie pour les Premières Nations qui décrit comment l'Agence établira des partenariats avec les Premières Nations et les organismes des Premières Nations pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables en matière d'eau dans les collectivités des Premières Nations
- Dialogue en cours tout au long de l'année 2018 avec le personnel du Bureau des projets de gestion de l'eau potable pour les communautés autochtones du MECP concernant le soutien de l'AOE aux initiatives trilatérales des Premières Nations, de l'Ontario et du gouvernement fédéral pour favoriser l'accès durable à une eau potable saine dans les collectivités des Premières Nations

OFFRIR DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION RELATIFS À L'EAU

BUT

- Poursuite de l'amélioration et de la promotion des programmes OneWaterMD et « I don't flush »

MESURES DE RENDEMENT

- Dix autres collectivités participent au programme OneWater, avec un total de 2 500 élèves qui termineront le programme OneWater d'ici la fin de l'année scolaire 2018-2019. À la suite du programme OneWater, 80 % des élèves ont démontré une sensibilisation comportementale à la façon dont ils traitent l'eau
- Mise à l'essai du nouveau module de récupération des ressources du programme OneWater d'ici la fin du deuxième trimestre de 2018
- Campagne renouvelée « I Don't Flush » pour les produits pharmaceutiques relancée en 2018 avec un partenaire supplémentaire
- Lancement de la quatrième phase de la campagne « I Don't Flush » (« votre toilette n'est pas une poubelle ») avec cinq promoteurs municipaux, générant 20 millions d'impressions médiatiques

ASSURER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE NOS EMPLOYÉS

DONNER LA PRIORITÉ À LA DIVERSITÉ ET À L'INCLUSION

BUT

- Définir les lacunes en matière de diversité et d'inclusion au sein de l'Agence et mettre en œuvre des stratégies pour combler ces lacunes

MESURES DE RENDEMENT

- Rapport d'évaluation de l'état actuel de l'inclusivité réalisé d'ici le quatrième trimestre de 2018, qui comprend une évaluation des lacunes de l'Agence en matière de diversité et d'inclusion, ainsi qu'un plan pour combler ces lacunes

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- Plus de 2 300 étudiants avaient effectué le programme à la fin de l'année 2018
- De nouvelles collectivités seront incluses dans le programme à compter de janvier 2019; nous sommes en voie d'offrir le programme à 2 500 élèves d'ici la fin de l'année 2018-2019
- Plus de 85 % des élèves qui ont effectué le programme ont démontré une sensibilisation accrue au traitement de l'eau
- Finalisation du module de récupération des ressources et achèvement du projet pilote limité dans deux écoles en 2018
- D'autres écoles seront ajoutées au projet pilote en 2019
- Décision d'axer la campagne de 2018 sur les produits d'hygiène personnelle, les graisses et les huiles au lieu des produits pharmaceutiques
- La mise en œuvre de la phase quatre de la campagne a été reportée à 2019 afin de permettre à l'Agence de continuer à mettre en valeur la campagne sur les graisses et les huiles pour toute la durée de l'année 2018.
- Sensibilisation en cours pour trouver de nouvelles municipalités qui participeront à la phase quatre du programme en 2019

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- Partenariat avec le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion afin de créer une stratégie de diversité et d'inclusion pour l'AOE
- Tous les dirigeants ont rempli des questionnaires sur le développement des compétences interculturelles et ont effectué des entrevues individuelles; une séance d'une demi-journée a eu lieu pour discuter des résultats en groupe afin d'évaluer le niveau de développement des compétences culturelles et d'aider l'équipe à comprendre comment travailler ensemble pour diriger et instaurer une culture de travail inclusive
- Sondage sur la diversité et l'inclusion envoyé à tous les employés de l'AOE – taux de réponse de 62 %
- Groupes de discussion virtuels terminés
- Report de l'élaboration du rapport d'évaluation de l'état actuel en matière d'inclusivité au premier trimestre de 2019

ASSURER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

BUT

- Créer une culture de sécurité et de mieux-être ancrée au sein de l'Agence

MESURES DE RENDEMENT

- Réduction sur douze mois du taux d'incidents comptabilisables (TIC) de l'Agence, avec un objectif de 1,89 ou moins pour 2018
- Réduction sur douze mois du taux de blessures avec interruption de travail (TBIT) de l'Agence, avec un objectif de 0,49 ou moins pour 2018

ENGAGER NOS EMPLOYÉS

BUT

- Améliorer le niveau d'engagement des employés de l'Agence

MESURES DE RENDEMENT

- Plus de 60 % des employés de l'AOE ont répondu au sondage des employés de la FPO de 2018, l'Agence atteignant un indice d'engagement des employés de 70 ou plus

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- TIC à la fin de l'exercice 2018 de 1,09 (inférieur à 43 % de l'objectif fixé de 1,89, mais plus élevé que le TIC de 0,80 de la fin de l'exercice 2017)
- TBIT à la fin de l'exercice 2018 de 0,33 (inférieur à 33 % de l'objectif fixé de 0,49, mais plus élevé que le TBIT de 0,23 de la fin de l'exercice 2017)

RÉSULTATS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

- Le sondage de 2018 a été rendu public le 18 avril 2018 et a duré 10 jours ouvrables
- Le taux de réponse a été de 81 %, bien au-dessus de l'objectif de 60 %
- L'indice d'engagement des employés était de 70,2, atteignant la cible de 70 ou plus.
- Les résultats du sondage ont fait l'objet de discussions avec le personnel de l'équipe de direction avec des directives de se concentrer sur un ou deux aspects à améliorer
- Consultations de la direction auprès du personnel afin de souligner les réussites et d'élaborer des plans d'action axés sur un ou deux domaines d'amélioration

ANALYSE PAR LA DIRECTION DES RÉSULTATS FINANCIERS

VUE D'ENSEMBLE

L'année 2018 a été une autre année de résultats financiers positifs pour l'AOE. L'Agence a réalisé un bénéfice net de 7,3 millions de dollars, soit une augmentation de 27,5 % par rapport à 2017, bien au-delà des prévisions pour l'exercice. Les facteurs contributifs comprennent une croissance de 6,8 % du total des revenus de fonctionnement, qui est principalement attribuable à l'augmentation des revenus tirés de l'entretien majeur. Parmi les autres facteurs contributifs, mentionnons le recouvrement de prêts de 912 000 \$, la gestion des dépenses et d'autres économies de coûts, ainsi qu'une augmentation des revenus de placement découlant des trois hausses du taux du financement à un jour de la Banque du Canada. Ces augmentations étaient suffisantes pour compenser une augmentation du total des charges de fonctionnement de 7 % résultant d'une combinaison d'augmentations de salaires et d'avantages sociaux de l'unité de négociation et d'autres augmentations de coûts.

BILAN

L'actif net a augmenté pour atteindre 213,2 millions de dollars, une hausse de 3,6 % comparativement à 2017, en raison d'un bénéfice net élevé de 7,3 millions de dollars. Les placements de fonds liquides et à court terme ont augmenté de 19,3 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'Agence continue de respecter ses obligations sans avoir recours à l'endettement et, comme dans les exercices précédents, n'avait aucune obligation financière non réglée en 2018.

REVENUS

La stratégie de croissance à long terme de l'AOE continue d'être axée sur le maintien de la clientèle actuelle, l'élargissement de la gamme des services offerts à ces clients et l'attraction de nouveaux clients. L'Agence a réussi à retenir les clients dont les contrats devaient être renouvelés en 2018, en signant plusieurs contrats à long terme de cinq à dix ans et en renouvelant le contrat de l'Agence avec son principal client, la région de Peel, pour une durée maximale de 20 ans. En plus de conserver ses clients, l'Agence a réussi à attirer de nouveaux clients en signant un nouveau contrat de réacheminement des déchets avec la ville de Toronto. L'AOE poursuivra d'autres projets semblables à l'avenir et prévoit que ce sera un moteur important de la croissance future des revenus.

Le total des revenus de fonctionnement a augmenté de 6,8 % par rapport à 2017, en raison des augmentations contractuelles et de l'augmentation des services d'entretien majeur, à mesure que les clients de l'Agence modernisaient leurs infrastructures vieillissantes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Le financement fédéral et provincial des infrastructures par l'entremise de programmes comme le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées a continué de permettre aux municipalités d'améliorer leurs infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, plusieurs de ces projets ayant contribué à une augmentation de 12,3 % des revenus d'entretien majeur.

Les revenus tirés des autres activités de l'Agence comprennent les revenus des services d'ingénierie et des groupes de formation. En 2018, les revenus de fonctionnement tirés de ces services ont augmenté de 18,2 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des services de gestion de projets et de la demande accrue des cours liés à l'industrie de l'eau potable.

CHARGES

Le total des charges de fonctionnement augmenté de 7 %, sous l'effet de l'augmentation des salaires, des avantages sociaux et des autres charges de fonctionnement, qui ont été partiellement compensées par une réduction de l'amortissement des immobilisations corporelles importantes.

Les augmentations de salaires et d'avantages sociaux de 5,2 % sont attribuables au coût de la vie et aux augmentations de salaire au mérite pour le personnel de négociation collective, comme indiqué dans les conventions collectives de quatre ans des employés de la fonction publique de l'Ontario qui ont été ratifiées en 2017. Les charges sociales ont augmenté en raison de la hausse des salaires et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

L'amortissement a été touché en 2018 par l'achat de véhicules spécialisés au cours de l'exercice précédent et par l'amortissement complet du système financier de l'Agence. L'amortissement des véhicules spécialisés a été compensé par l'amortissement complet du système financier, ainsi que par la réduction des dépenses en TI, ce qui a entraîné une réduction globale des coûts amortis de 9,6 %.

Une augmentation de 8,6 % des autres charges de fonctionnement a été alimentée par les charges liées aux marchandises et autres coûts directement liés au fonctionnement des installations des clients. Cette hausse a été en partie contrebalancée par la réduction des dépenses pour les articles discrétionnaires comme les voyages et les promotions.

Les dépenses consacrées aux mises à niveau des infrastructures et à d'autres services hors cadre ont entraîné une hausse de 13,1 % des coûts de réparation et d'entretien par rapport à 2017, les clients continuant d'améliorer et de réparer leurs installations.

Les coûts des produits chimiques sont déterminés par le prix et l'utilisation. L'Agence a conclu des contrats pluriannuels avec des fournisseurs de produits chimiques, ce qui réduit l'exposition à la volatilité du marché et aux fluctuations des prix des produits chimiques. En 2018, les coûts des produits chimiques ont augmenté de 4,4 %, sous l'effet des hausses de prix et de l'utilisation de volumes plus importants par certaines installations clientes.

Les coûts d'assurance sont déterminés par les valeurs assurables, les revenus et l'historique des sinistres. En 2018, les coûts d'assurance ont augmenté de 3,8 %, principalement en raison de la hausse de la valeur assurable des installations modernisées et de l'augmentation des revenus, ayant une incidence sur les primes de biens et de responsabilité, respectivement.

REVENUS D'INVESTISSEMENT

Les revenus d'investissement se composent de revenus de placements à court et à long terme, des soldes de trésorerie au jour le jour et des prêts en cours. En 2018, la Banque du Canada a augmenté trois fois les taux d'intérêt, ce qui a permis de réinvestir les placements venant à échéance en 2018 à des taux d'intérêt plus élevés de l'ordre de 2 à 3 %, comparativement aux placements dont le rendement était inférieur à 2 %. Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt et d'une augmentation modérée de la trésorerie de l'Agence, le revenu de placement a augmenté de 33,8 % par rapport à 2017.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction et le conseil d'administration de l'AOE sont responsables des états financiers et de tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'AOE observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour protéger ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers internes rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et continue d'exécuter des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière qu'elle diffuse, conformément aux règlements de l'Agence. Des vérifications internes sont réalisées pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion des biens, et des rapports sont présentés à la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur externe, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement et de la Protection de la nature et des Parcs de les approuver.

La vérificatrice générale a examiné les états financiers. Elle a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.



Nevin McKeown
Président et chef de la direction



Prem Rooplal
Vice-président, Finances et Services internes

Toronto (Ontario)
Le 14 mai 2019



Office of the Auditor General of Ontario Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Agence ontarienne des eaux (« l'AOE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AOE au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'AOE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2018 de l'AOE, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AOE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AOE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AOE.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AOE;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AOE à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AOE à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 14 mai 2019

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

États financiers 2018

État de la situation financière au 31 décembre 2018

	(en milliers de dollars)	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs		
Actif à court terme :		
Encaisse et placements à court terme (note 3a)	45 410	26 087
Comptes clients, montant net		
Municipalités et autres clients (note 3 b)	35 388	31 656
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	169	362
Taxe de vente harmonisée à recevoir	2 634	3 599
Charges payées d'avance	4 424	840
Partie à court terme des sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées (note 2)	67	258
	88 092	62 802
Actif à long terme :		
Placements dans des dépôts à terme (note 3a)	32 386	47 397
Sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées (note 2)	98	55
Prêt non remboursé – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 3c)	120 000	120 000
Immobilisations corporelles, montant net (note 4)	7 988	6 160
	160 472	173 612
Total des actifs	248 564	236 414
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer	21 037	16 817
Partie à court terme des avantages sociaux futurs (note 8a)	5 292	4 629
	26 329	21 446
Passif à long terme :		
Avantages sociaux futurs (note 8a)	9 018	9 087
Actif net	213 217	205 881
Total du passif et de l'actif net	248 564	236 414

Engagements et éventualités (note 5) (note 7)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

État des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

	(en milliers de dollars)	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	203 716	190 918
Autres activités	1 431	1 211
Total des produits d'exploitation	205 147	192 129
Charges d'exploitation :		
Salaires et avantages sociaux (notes 8a et 8 b)	79 670	75 738
Autres charges d'exploitation	120 209	110 664
Amortissement des immobilisations corporelles	2 342	2 590
Total des charges d'exploitation	202 221	188 992
Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	2 926	3 137
Intérêts à recevoir sur les placements et les prêts non remboursés et installations en construction après déduction des charges	3 505	2 620
Sommes à recevoir de prêts (note 2)	912	-
Excédent des produits par rapport aux charges	7 343	5 757
Actif net, solde d'ouverture	205 881	199 982
Rajustement de l'actif net (note 6)	(7)	142
Actif net, solde de clôture	213 217	205 881

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

	<i>(en milliers de dollar)</i>	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	2 926	3 137
Éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 342	2 590
Diminution des charges au titre des avantages sociaux futurs	(69)	(677)
	5 199	5 050
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Comptes clients	(2 574)	(7 774)
Charges payées d'avance	(3 584)	3 429
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 220	(4 335)
Indemnités de départ	663	631
	(1 275)	(8 049)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	3 924	(2 999)
Encaisse provenant d'activités de placement		
Intérêts	3 505	2 620
Principal remboursé sur des prêts	148	549
Augmentation des dépôts à long terme	15 011	(15 626)
Somme à recevoir des prêts	912	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement	19 576	(12 457)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations corporelles acquises	(4 170)	(1 390)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		
Évolution de l'actif net	(7)	142
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme	19 323	(16 704)
Encaisse et placements à court terme, solde d'ouverture	26 087	42 791
Encaisse et placements à court terme, solde de clôture	45 410	26 087

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (l'« Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la Loi de 1993 sur le plan d'investissement (la « Loi »).

L'Agence a pour mission :

- (a) d'aider les municipalités, le gouvernement de l'Ontario et d'autres particuliers ou organismes à fournir des services de traitement de l'eau et des eaux usées et d'autres services connexes en finançant, planifiant, aménageant, construisant et prodiguant ces services;
- (b) de financer et promouvoir la mise au point, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services pour le traitement et la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales;
- (c) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario et ailleurs afin de protéger la santé humaine et l'environnement et d'encourager la conservation des ressources en eau;
- (d) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario de façon à étayer les politiques provinciales relatives à l'utilisation des terres et des établissements.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Agence est classée en tant qu'organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins de la présentation de l'information financière. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. L'Agence a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif qui comprennent les chapitres de la série 4200. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Placements de fonds liquides et à court terme

Les placements de fonds liquides et à court terme sont comptabilisés en fonction du coût. Les intérêts accumulés sont inscrits dans les comptes débiteurs.

(b) Immobilisations corporelles

Les principales charges d'immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciel	2 à 7 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel roulant	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Machines et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(c) Comptabilisation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tel qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent un taux de marge, ou sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus relatifs au travail effectué pour des clients hors du cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, sont constatés quand les coûts sont engagés et, en principe, incluent une marge pré-déterminée sur le coût de revient.

(d) Instruments financiers

Un instrument financier est un actif qui finira par être réglé en espèces.

Tous les instruments financiers sont évalués à leur coût, qui est plus ou moins égal à la juste valeur.

Les instruments financiers sont les suivants : placements de fonds liquides et à court terme, débiteurs, sommes à recevoir, dépôts à terme, prêts en cours, crébiteurs et charges à payer, et futurs avantages sociaux.

Aucun état de réévaluation des gains et des pertes n'a pas été préparé parce que tous les instruments financiers sont évalués au prix coûtant et qu'il n'y a pas de variation à comptabiliser pour la juste valeur.

(e) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les éléments importants sur lesquels portent de telles estimations et hypothèses sont notamment la charge d'amortissement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements additionnels deviennent disponibles.

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les charges d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais de fonctionnement recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,72 % et 8,85 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

<i>(période de 12 mois commençant en janvier)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
2019	67
2020	47
2021	18
2022	19
2023	14
	165
Moins : Partie à court terme	(67)
	98

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'un réseau de canalisation d'eau qui a été terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses. En septembre 2018, l'Agence a recouvré un montant de 0,9 million de dollars, ce qui a été comptabilisé en réduction de la provision pour créances douteuses.

À l'exception de la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas de provision établie pour les sommes à recevoir sur les investissements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Liquidités et investissements

L'Agence a 77,8 millions de dollars dans des dépôts bancaires et des dépôts à terme. Ce montant est réparti comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
Dépôts bancaires	13 049
Dépôts à terme venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt allant de 1,72 % à 2,61 %)	32 361
Liquidités et placements à court terme	45 410
Dépôts à terme venant à échéance d'ici deux ans (taux d'intérêt allant de 2,50 % à 3,05 %)	32 386
	77 796

La juste valeur des dépôts bancaires et des dépôts à terme approche leur valeur comptable.

(b) Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond au total des placements de fonds liquides et à court terme, des débiteurs, des placements dans des dépôts à terme, des sommes à recevoir et des prêts en cours.

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier. Des examens de la cote de crédit sont effectués pour les clients autres que les municipalités. Tous les dépôts bancaires et placements à court terme sont détenus par de grandes banques à charte canadiennes.

Voici le détail des sommes à recevoir de municipalités et d'autres clients :

	<i>(en milliers de dollars)</i>
0 à 60 jours	32 366
61 à 90 jours	1 074
91 à 120 jours	519
121 à 150 jours	484
Plus de 151 jours	945
Total des débiteurs, municipalités et autres clients	35 388

Un débiteur est considéré comme étant compromis lorsque le processus de règlement de différend a échoué et que le compte est transmis à un avocat pour que d'autres mesures soient prises. Au 31 décembre 2018, trois comptes ont été considérés comme douteux. Les soldes impayés s'élevaient au total à 0,4 million de dollars (2017 – 0,7 million de dollars). Le montant net des débiteurs comprend une provision pour créances douteuses correspondant à 25 % des débiteurs datant de plus de 60 jours. L'Agence estime que cette pratique atténue le risque de provision incorrecte.

(c) Risque de flux de trésorerie

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars ayant pour date d'expiration le 1er mars 2023 et assorti d'un taux d'intérêt variable de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont tributaires des taux d'intérêt en vigueur. L'Agence est donc exposée à un risque de flux de trésorerie lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

(d) Autres

L'Agence est exposée à un faible risque associé aux coûts de l'électricité et des produits chimiques, car la plupart des contrats sont structurés de façon à transmettre ces coûts au client.

Mis à part les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change, de liquidité ou de prix autres sur ses instruments financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Net	
			31 décembre 2018	31 décembre 2017
Logiciel	7 457	4 241	3 216	3 113
Systèmes informatiques	1 915	1 559	356	775
Mobilier et agencements	158	108	50	47
Matériel roulant	4 202	3 706	496	608
Matériel informatique	3 243	2 225	1 018	1 113
Machines et équipement	883	440	443	380
Améliorations locatives	343	273	70	124
Logiciels en développement	2 339	-	2 339	-
	20 540	12 552	7 988	6 160

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie d'un montant maximal de 14,7 millions de dollars pour les exercices 2012 et ultérieurs afin de moderniser la technologie de l'information utilisée pour l'exploitation et l'entretien ainsi que l'infrastructure de l'Agence. Au 31 décembre 2017, 12,9 millions de dollars avaient été dépensés et le projet est maintenant terminé. En 2017, le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie du Programme de renouvellement des activités de l'Agence, dont la mise en œuvre à commencer en 2018, d'un montant maximal de 27,8 millions de dollars. Le PRA est axé sur des investissements stratégiques dans l'infrastructure, les systèmes de TI et les pratiques commerciales. Au 31 décembre 2018, les dépenses se chiffraient à 4,4 millions de dollars, dont 2,3 millions de dollars ont été comptabilisés.

5. ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2019	3 145
2020	2 123
2021	1 311
2022	795
2023	241
	7 615

6. ACTIF NET

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture de l'actif net a été fourni par la province de l'Ontario sous forme de la valeur comptable de l'actif net au-delà des obligations prises en charge.

Les redressements ultérieurs du solde visent les coûts, comme les frais juridiques, qui ont trait aux biens reçus par la province de l'Ontario lorsque l'Agence a été créée.

7. ÉVENTUALITÉS

(a) Passif éventuel

L'agence est mise en cause dans diverses réclamations fondées en droit découlant du cours normal des activités, dont le résultat ne peut être déterminé pour le moment. La plupart des réclamations fondées en droit sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 \$ et 100 000 \$, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à la réclamation et la nature de celle-ci.

(b) Lettres de crédit

L'Agence a une marge de crédit de 50 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada. Au 31 décembre 2018, 16,4 millions de dollars de cette marge de crédit avaient été utilisés pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 14,3 millions de dollars (2017 – 13,7 millions de dollars), dont un montant de 5,3 millions de dollars (2017 – 4,6 millions de dollars) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2018 était de 0,1 million de dollars (2017 – 1,0 million de dollars) et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 3,6 millions de dollars (2017 – 2,9 millions de dollars) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents en date du 31 décembre 2017 fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSAAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2018 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSAAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSAAAT en fournira le montant actualisé.

Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et ne figure donc pas dans les états financiers.

(b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont ni des biens ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence de 5,0 millions de dollars (2017 – 4,6 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

(c) Autres

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent :

- (i) L'Agence a reçu des revenus de 3,8 millions de dollars (2017 – 2,2 millions de dollars) de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- (ii) L'Agence a reçu des revenus de 2,2 millions de dollars (2017 – 1,7 million de dollars) du ministère de l'Environnement, de la Protection de la

nature et des Parcs pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.

- (iii) L'Agence a reçu des revenus de 0,6 million de dollars (2017 – 0,2 million de dollars) du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- (iv) L'Agence a reçu des revenus de 0,026 million de dollars (2017 – 0,013 million de dollars) du ministère des Richesses naturelles et des Forêts pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- (v) L'Agence a reçu des fonds de 0,1 million de dollars de la part de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour le projet pilote de rémunération au rendement.
- (vi) Comme il est indiqué dans la note 3 c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.
- (vii) L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En janvier 2019, l'Agence a conclu un bail pour son siège social situé au 2085, rue Hurontario, à Mississauga. Le nouveau bail est d'une durée de 10 ans, et les paiements minimaux exigibles au titre de la location totaliseront environ 5,4 millions de dollars pendant cette période. Le bail commence le 1^{er} juillet 2020 et se termine le 30 juin 2030. Le bail actuel expire le 30 avril 2020. Le siège social de l'AOE déménagera à Mississauga en 2020.